MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
DLP 29-9-88036436

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES ABONNEMENT ANNUEL : 95 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
78954848

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

30 Septembre 1986 N° de série continue 72 Bulletin n° 11

COLZA : - pas de captures d'altises **- limaces à surveiller** **- fiche "Ravageurs du colza" : erratum** **CEREALES : - le désherbage d'automne**

COLZA

A ce jour, aucune **altise** n'a été capturée dans nos pièges, le climat actuel ne favorisant pas ses sorties. Par contre, ce climat pourrait bien donner lieu à des attaques de **limaces**. Il faut continuer à surveiller ces 2 parasites et intervenir si besoin est.

Fiche "Ravageurs du colza" : cette fiche est à conserver tout au long de cette campagne. Elle comporte une erreur : le Karaté est à employer à 0,15 l/ha au lieu de 0,1 l/ha dans le traitement contre le charançon de la tige.

CEREALES

LE DESHERBAGE D'AUTOMNE

par l'ITCF du SUD-EST

Le semis précoce des céréales d'hiver (du 10 au 25 octobre) procure des avantages qui ne sont plus à démontrer : bonnes conditions de préparation du sol, meilleure maîtrise de la densité de plantes levées, bonne implantation de la culture avant l'hiver, longue période de tallage favorisant un peuplement élevé d'épis fertiles.

Tous ces facteurs prédisposent à l'obtention de rendements élevés. Mais chaque médaille ayant son revers, quelques inconvénients sont à redouter : éventuelles attaques de pucerons d'automne (virose) et surtout levées importantes de mauvaises herbes dès le semis, en particulier de graminées principalement ray-grass. C'est ce dernier aspect que nous allons aborder.

FAUT-IL DESHERBER EN PRELEVEE ?

C'est évidemment la solution de **facilité** et de **sécurité**. Si on peut semer, on peut désherber. Il existe actuellement toute une gamme d'appareils adaptables sur le semoir et qui permettent d'épandre des herbicides soit liquides soit microgranulés. Ainsi, les adventices sont détruites dès leur germination ou leur levée et n'ont pas encore affecté le rendement de la culture.

Ce stade de traitement présente pourtant quelques contraintes qu'il faut connaître :

- pour la plupart des herbicides, le sol doit être très bien préparé (peu de grosses mottes) et le semis parfaitement réalisé (tous les grains enterrés (mais pas plus)

- le choix de l'herbicide doit se faire "à priori", uniquement sur la connaissance de la parcelle qu'a l'agriculteur.

Mais ces impératifs sont minimes eu égard aux avantages de la technique.

P137

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

Cependant, pour de fortes infestations de mauvaises herbes et surtout en présence de certaines adventices (folle avoine, gaillet par exemple) la prélevée peut être insuffisante. Un **programme à 2 traitements** est alors indispensable (voir tableau).

Pourtant, pour très intéressante qu'elle soit sur les **semis précoces**, cette technique peut être remise en cause lors de **semis tardifs**, en général après un maïs.

Dans ce cas, les préparations de sol sont plus rapides, souvent moins fines donc peu favorables à des semis très bien réalisés et à la levée des mauvaises herbes, en particulier du ray-grass. Le désherbage de post-levée sera alors préférable : mais attention aux difficultés d'intervention (pluie, vent, portance du sol en limons hydromorphes) et surtout aux céréales et aux adventices trop développées. Heureusement, d'autres techniques sont maintenant utilisables et souvent très performantes.

LES AUTRES POSSIBILITES

Pour la 4ème année consécutive, les désherbages de printemps 1986 ont été perturbés par un climat difficile pluie et vent en abondance. Les traitements se sont réalisés souvent trop tard avec pour conséquence :

- de la phytotoxicité sur des céréales ayant largement dépassé le stade recommandé.
- une efficacité parfois incomplète sur des mauvaises herbes trop développées.
- des pertes de rendement liées à la concurrence des adventices.

Il ne faut donc pas oublier les autres possibilités lorsque la prélevée n'a pas été possible : le désherbage à **2 ou 3 feuilles** de la culture ou encore au cours de l'hiver **sur sol gelé**.

La post-levée précoce d'automne (2 à 3 feuilles) a l'avantage d'intervenir sur des adventices jeunes donc plus faciles à détruire. Pour les semis antérieurs au 30 octobre, ce stade est atteint à partir du 20 novembre en année moyenne. Il est rare que de fortes gelées soient à craindre à cette époque. Les produits utilisés contrôlent pour la plupart les graminées présentes mais aussi les levées ultérieures. Attention de ne pas traiter sur des cultures mal levées ou en mauvais état.

Cette possibilité est à réserver aux parcelles qui n'ont pas pu être désherbées en prélevée ou lors de l'apparition d'une adventice qui n'était pas attendue : ray-grass, folle avoine et que l'on a intérêt à maîtriser au plus tôt.

Le désherbage sur sol gelé, à partir du stade 3 feuilles de la céréale permet d'intervenir même si le sol est très humide, comme pour les épandages d'engrais. Cependant, la température minimale à ne pas dépasser se situe autour de -4°C. Au-dessous, on court le risque de voir la bouillie geler à la sortie des buses. Utiliser de l'eau tempérée (10 - 12°C : puits, etc...).

On peut aussi intervenir en fin de matinée, au moment où la température de l'air avoisine 0°C et que le sol est encore dur. Les produits utilisables sont : chlortoluron microgranulé, isoproturon, Mega plus, Ixo-7 pour le blé tendre et l'orge.

Sauf pour les semis tardifs, en particulier après maïs, il est préférable de désherber les céréales dès l'automne. La **prélevée** est la période **recommandée** pour les avantages qu'elle apporte. Si ce traitement n'a pas été possible, la **post-levée précoce d'automne** (2 à 3 feuilles de la culture) ou le **désherbage sur sol gelé** sont des techniques donnant de bons résultats et permettant d'intervenir tôt.

L'I.T.C.F. Sud-Est (1) met actuellement au point un document diffusé prochainement et permettant aux agriculteurs et techniciens de mieux choisir la première époque de désherbage de leurs parcelles.

Il existe également une règlette "Pulvémétod" éditée par l'ITCF pour faciliter le réglage des pulvérisateurs.

Des rendements corrects ne peuvent être obtenus qu'avec des parcelles propres. Le large éventail de matières actives actuellement commercialisées permet aisément d'y parvenir.

(1) Institut Technique des Céréales et des Fourrages - 75, rue Deleuvre 69317 LYON CEDEX 04.

Dans notre prochain numéro, la semaine prochaine, nous publierons :

- le tableau des désherbants
- les conseils pour les semis et variétés
- le point sur les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante